Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 038-200059392-20231218-251_2023_DEL-DE

Bièvre Isère

SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

EXTRAIT N°251-2023 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **18 décembre 2023** suivant la convocation adressée le **11 décembre 2023**, les conseillers communautaires de Bièvre Isère Communauté se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire, sous la présidence de M. Joël GULLON.

73 conseillers en exercice : 55 présents
12 pouvoirs
6 absents/excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Bernard VEYRET comme secrétaire de séance.

Codification ACTES : 7.2.6.

Environnement : Assainissement Collectif : Redevances Assainissement Collectif 2024.

Depuis la première fusion intervenue le 1er janvier 2014 entre la Communauté de Communes

du pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Chambaran, les compétences eau et assainissement collectif ont été élargies progressivement, d'abord aux 10 communes de l'ex Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures au 1er janvier 2015 puis aux 11 communes de l'ex Syndicat Intercommunal des Eaux de la Galaure au 1er janvier 2016 et enfin aux 13 communes de l'ex Communauté de communes de la Région St- Jeannaise au 1er janvier 2018. Ces transferts de compétences successifs ont mis en évidence une disparité tarifaire puisque chaque collectivité compétente avant le transfert disposait d'un tarif spécifique.

Au regard de la réglementation en vigueur à ce sujet et de la nécessité de respecter le principe d'égalité de l'usager devant le service public, Bièvre Isère Communauté avait réalisé une simulation tarifaire pour déterminer le tarif cible à atteindre, en lien avec les investissements à réaliser pour la période 2019 à 2022.

Cependant, au regard des éléments de rétrospective budgétaire en 2022, ainsi que de l'augmentation importante des coûts de l'énergie, de l'inflation en général et des investissements importants à réaliser pour mettre aux normes les différents systèmes d'assainissement sur le territoire, un nouveau tarif cible avait été calculé et voté pour la période 2023-2028.

Pour l'assainissement collectif, ce tarif cible voté en 2023 s'élève à 2,67 € HT/m³ à l'horizon 2028 et se décompose de la manière suivante :

	Assainissement collectif montant en € HT
Part fixe	96,00
Part variable	1,87
Prix pour 120 m³	2,67

Il est ainsi proposé de poursuivre ce nouveau lissage tarifaire pour la période 2023-2028.

Par ailleurs, l'harmonisation des tarifs non domestiques n'a pas été engagée, créant ainsi des disparités de traitements entre différents secteurs professionnels, au sein de notre intercommunalité.

Pour les autres tarifs, il est proposé de tenir compte d'une inflation annuelle à 5,8 %.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 038-200059392-20231218-251_2023_DEL-DE

Redevance domestique

Communes	Montants proposés pour 2024 en € HT	
	Part Fixe par an	Part variable par m³
Bossieu, Brézins, Champier, Faramans, Gillonnay, La Côte St-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Ornacieux-Balbins, Pajay, Penol, Porte des Bonnevaux, St-Hilaire de la Côte, St-Siméon de Bressieux, Sardieu, St-Pierre de Bressieux	73,46	1,45
Bressieux	74,11	1,38
Plan	59,40	1,60
St-Etienne de St-Geoirs	59,40	1.48
St-Geoirs	59,40	1.59
Sillans	59,40	1,51
Beaufort, Châtenay, Lentiol, Marcilloles, Marcollin, Marnans, Montfalcon, Roybon, St-Clair sur Galaure, Thodure, Viriville	87,03	1,52
Artas	52,46	1,75
Beauvoir de Marc	62,26	1,68
Châtonnay	52,46	1,68
Culin	52,46	1,68
Lieudieu	74,46	1,38
Meyrieu Les Etangs	74,46	1,51
Royas	59,06	1,39
St-Agnin sur Bion	74,68	1,82
Ste-Anne sur Gervonde	68,30	1,55
Savas-Mépin	67,57	1,16
Tramolé	72,26	1,64
Villeneuve de Marc	74,46	1,51
St-Jean de Bournay	52,46	1,55

Autres tarifs

Intitulé	Montant en 2023 en € HT	**Montant proposé pour 2024 en € HT**
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates et à la station d'épuration Centre Bièvre	45 €/m³	47,61 €/m³ arrondi à **48 €/m³**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le 21/12/2023
ID : 038-200059392-20231218-251_2023_DEL-DE

Contrôles à la demande des notaires en cas de mutation d'un
demande des particuliers pour les 50 communes de Bièvre Isè

Ce tarif est applicable aux vendeurs de biens immobiliers qui souhaitent un diagnostic du raccordement de leur bien au réseau d'assainissement collectif.

Montant en 2023 en € HT	**Montant proposé pour 2024 en € HT**
144,00 €	152,35 € arrondi à **152 €**

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 décembre 2023,

Vu l'avis favorable des Bureaux Communautaires en date du 05 et du 11 décembre 2023,

---

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'**ADOPTER** les redevances et tarifs d'assainissement collectif 2024 proposés pour application au 1er janvier 2024.

DECISION

CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à l'UNANIMITE.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Joël GULLON

Président de Bièvre Isère

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE FRANCE